

(5) Grues mécaniques, du type monté sur camion ou sur chariot, ayant des capacités de levage de dix à quarante tonnes inclusivement, calculées sur la base d'une portée de douze pieds pour une flèche de cinquante pieds, n.d.;	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
(6) Machines à papier; machines à calandrer (à l'exclusion des surcalandrières), à découper, à bobiner et à enrouler le papier, n.d.; mécanismes de commande pour ces machines; pièces de ce qui précède.....	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
(7) Groupes électrogènes formés essentiellement d'un moteur à combustion interne et d'un ou de plusieurs générateurs montés sur une assise commune, n.d.; pièces de ce qui précède.....	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
(8) Appareils de vente automatiques pour la distribution de boissons non alcooliques, fonctionnant au moyen de pièces de monnaie et comprenant un appareil de réfrigération mécanique; pièces de ce qui précède.....	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
 4376 Autorails ou unités automotrices et leurs châssis, devant servir aux chemins de fer en vue du transport des voyageurs, des bagages, de la poste ou des messageries, et leurs pièces.....		En franchise	35 p.c.	En franchise	20 p.c.	35 p.c.
Coussinets à billes ou à rouleaux; Butées de débrayage, avec ou sans collier; Cousinets en graphite; Cousinets à coquilles en acier ou en bronze avec garniture en métal autre que le fer, pièces et matières pour ces coussinets; Cousinets de butées de rotules de direction; Paliers ou coussinets à roulement lisse, de bronze ou de métal pulvérisé; Bagues graphitées ou imprégnées d'huile; Isolants de bougies, en matière céramique, non plus ouverts que cuits et vernissés, imprimés ou décorés ou non, sans garnitures; Colliers de butées de vilebrequins; Compresseurs à air et leurs pièces; Segments de collecteurs, en cuivre; bagues isolantes d'extrémité des collecteurs; Disques diminués en acier laminé à chaud, avec ou sans trou central, pour roues pleines; Membranes pour pompes à essence et pompes à vide; Rotors de distributeurs et assemblages de cannes; Sabots de butoirs de portières; Bornes de prise de courant, douilles, raccords et attachés, fils, et pièces et combinaisons de ces articles, y compris les supports et les raccords qui y sont assujettis de façon permanente, mais non les bornes d'accueillanteurs;						